Six mois Trols mois

Six mois Trois mois

OR S'IDEMO Cher tous Libraires:

Cher DONGRIot BULLIER, Place de la prise, 33; A. E.G., Rue Taita, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. 1 . 30 c. Pails divers , - . . . 75

RESERVES SONT PAITES Du droit do relacer la publication des insertions reçues et mone juyées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des amontes

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On wahonne!

Cher ME. HAVAS-LAPPITE of Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abontient continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - honnement doll être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Dcembre 1877.

#### LES ÉLETIONS MUNICIPALES.

#### Nous lisonsans la Défense :

Le gouvernnent vient de trancher, sans la résoudre, ue question de droit administratif fort délite. Le comité de salut public a décidé qu'il pportait à la politique radicale que les lections municipales eussent lieu dans le us bref délai. Le gouvernement a obéi. a loi s'opposait, la politique ordonnait. Ora passé par-dessus la loi.

Le gouvernment, chargé d'exécuter les ordres du coaté des dix-huit, a visé la loi du 14 avril 141, qui fixe à trois années la durée des povoirs municipaux. Nous avons démontré, das la Défense du 9 mai 1877, que la loi de 871 était une loi transitoire. spéciale pourles conseils municipaux qui devaient êtreélus en 1871. Cette loi était tellement prossoire, qu'il fallut en prolonger l'application par une loi spéciale, celle du 12 mars 174, dont M. de Marcère était rapporteur. I. de Marcère reconnut que la loi de 1871 étit toute transitoire et spéciale, comme le fit ncore M. de Chabrol le 7 juillet 1874. Un loi transitoire, prolongée par une autre loispéciale, ne vaut que pour un cas spécial. Ille tombe d'elle-même à la limite des pouvoirs qu'elle a institués

Les élections de 1874 ant donc été faites sous l'empire de la loi organique de 1870, qui fixe aux conseils municipaux une durée de cinq années, et la loi ne permet pas le renouvellement des conseils municipaux avant 1879.

La seule loi organique municipale que nous possédions est celle de 1870. Aucune des lois suivantes n'en a abrogé les artirelatifs à la durée du mandat munici-

Le gouvernement sait cela; aussi a-t-il profité d'une prorogation des Chambres

pour frapper par surprise le coup prémédité par le comité des dix-huit. Il a une telle hâte d'échapper à la responsabilité, qu'il fixe les élections avant la rentrée des Chambres. Il ne yeut pas que son décret puisse être discuté. Il place le Parlement, à sa rentrée, en face d'un fait accompli.

Les conseils municipaux vont être renouvelés par une sorte de coup d'Etat adminis-

tratif. Pourquoi cet oubli volontaire de la loi? Pourquoi du moins trancher ainsi sans discussion une question aussi discutable, en admettant même qu'elle le soit?

La politique le veut. Le comité des dix-huit qui est placé luimême au-dessus et en dehors des lois, ne saurait avoir grand souci de la légalité. Il ne consulte donc que l'intérêt radical.

Or, l'intérêt radical exige que l'on profite immédiatement de l'état actuel de l'opinion pour improviser des conseils municipaux qui demeureront dévoués en 1879, lors du renouvellement partiel du Sénat.

Les dix-huit savent que l'opinion peut changer; ils savent que leurs fautes et leurs maladresses peuvent faire ce que n'a pu l'effort dernier des conservateurs. Ils veulent être libres, absolument libres de se livrer à leurs passions ou à leurs querelles, et jusqu'en 1882 ils pourront se moquer de l'opinion, grâce aux précautions qu'ils prennent en ce moment.

Supposons, en effet, que la majorité leur appartienne dans les conseils municipaux, comme elle leur appartient dans la Chambre et dans les conseils généraux et d'arrondissement, elle leur appartiendra au Sénat en 1889.

Alors peu leur importe l'opinion! Ils sont maitres.

L'opinion peut se métamorphoser, se tourner contre eux, s'exaspérer même. Que leur importe? Ils tiennent tous les pouvoirs: en 1880, ils révisent à leur gré la Constitution, alin d'assurer à tout jamais leur domination sur le pays, et de perpétuer leur conquête. Ils disposent de tout, et les élections municipales immédiates sont la

dernière forteresse qu'il leur suffisait d'emporter pour asseoir leur tyrannie.

Ils ont parfaitement joué leur partie. Ils ont enlevé par la force et l'illégalité toutes les places que nous n'avons pas su, pas voulu ou pas osé défendre.

Ils prétendent s'établir si bien, qu'ils défieront tous les revirements de l'opinion.

Les conservateurs ne doivent pas cependant s'abandonner au désespoir.

La précipitation avec laquelle on procède au renouvellement des conseils municipaux prouve le prix qu'on attache à leur possession. On peut et on doit se désendre; si les conservateurs ne livrent pas un combat acharné, s'ils ne sauvent pas le Sénat, qui est le gros enjeu de la partie, nous sommes réduits à la triste situation de spectateurs désarmés de l'orgie radicale.

Il nous faut attendre que nos ennemis aient achevé de s'entre-détruire jusqu'au dernier; mais nous ne pouvons attendre jusqu'à l'agonie de la France!

Essayons donc de mieux faire qu'aux élections générales, de mieux combattre qu'aux élections départementales.

Il y va de l'administration communale, c'est-à-dire des intérêts les plus proches et les plus chers. Il y va du maintien d'un Sénat conservateur, qui est notre dernière garantie et notre plus haut intérêt politique.

Travaillons à ce que l'illégalité commise par le gouvernement ne profite pas au triomphe, peut-être définitif, du moins à coup sûr long et durable, du radicalisme.

Nous tenons encore en nos mains l'avenir et la prospérité de la France. Nous pouvons encore la sauver, puisque nos fautes et nos défaites nous ont instruits!

HENRY DES HOUX.

#### CONSEIL DES MINISTRES.

Samedi, M. Dufaure avait convoqué à l'Elysée le conseil des ministres, pour s'occuper notamment de l'incident Bressolles-Labordère.

Ce qu'on ignorait généralement, c'est que

la double mesure dont le général et le major ont été l'objet avait été prise à la suite d'une enquête faite par le général du 12° corps sous le commandement duquel se trouve Limoges.

Depuis que cet incident, devenu public, avait été l'objet non-seulement des commentaires les plus regrettables, mais l'objet même de démarches de certains chefs des gauches auprès du ministère, le général Borel avait ordonné un supplément d'enquête.

Avant-hier soir, le rapport du commandant en chef, le général de Lartigue, est arrivé au ministère de la guerre.

Ce rapport maintenait les conclusions du premier, à savoir : 1° qu'il n'y avait en principe aucune espèce de complet ou d'idée de complot militaire; 2º que le général Bressolles avait mal interprété les instructions qui lui avaient été données ; 3° qu'une susceptibilite mal comprise avait seule poussé le major Labordère à commettre l'acte d'indiscipline que l'on connaît, et qu'en l'état il y avait lieu de considérer l'incident clos par le maintien des mesures adoptées contre le général Bressolles et le major Labor-

Quelques ministres ayant émis l'opinion qu'il fallait publier le rapport du général de Lartigue, le ministre de la guerre s'y est vivement opposé, et l'on a décidé qu'il suffirait, au besoin, d'insérer à l'Officiel une note explicative.

Au sujet de cet incident, M. Dufaure a informé ses collègues qu'il avait donné des ordres pour que les listes de souscription à 25 centimes, colportées dans le but d'offrir une épée d'honneur au major Labordère, fussent saisies et les auteurs poursuivis.

Le conseil des ministres ne s'est nullement occupé, ainsi que le prétendent certaines feuilles, de modifications dans les grands commandements militaires.

M. Borel a fermement déclaré qu'il entendait maintenir tous les généraux à leur poste, d'autant plus que les reproches et les récriminations formulés contre eux étaient dénués de fondement.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### LES AVENTURES D'UN COLON ALGÉRIEN.

(Suite.)

Deux ans après son débarquement, il demanda son compte pour suivre, à titre de cantinier civil, une colonne que le gouverneur général envoyait vers le sud-est pour y mettre à la raison une tribu récalcitrante.

La perspective des aventures plaisait à Thomas. Il se composa, ainsi que c'est encore en Algérie la coutume des voyageurs qui parcourent le pays, une sorte de tenue militaire.

Il pendit un sabre à son côté, logea des pistolets à sa ceinture, jeta une carabine sur son dos, et, affublé d'un large chapeau gris et d'un burnous blanc, il se mit gaiement en campagne, suivi d'un bourriquet porteur de deux barils, l'un rempli d'absinthe, le poison de prédilection de notre colonie, et l'autre d'eau-de-vie, poison ordinaire de nos soldats par tout pays.

C'était ainsi, lui avait-on dit, qu'avaient débuté dans le négoce plus d'un des gros financiers de l'ancien régime.

Les petits profits que Thomas avait faits avec M. Ferrand lui avaient servi à couvrir les frais de cette pacotille.

Du reste, il espérait bien l'échanger en route contre les trésors qu'il croyait entendre tinter dans la poche de nos troupiers, et la renouveler, pour le retour, au moyen de razzias qu'on exécuterait certainement dans quelque douar ou village indigène.

Il était excessivement peu philosophe à cette époque.

Ce n'était pas lui qui aurait donné des leçons d'humanité, de charité, ni même d'exacte probité à l'égard des anciens maîtres du sol.

Il n'avait guère de bien arrêté qu'un seul principe: celui de passer joyeusement une vie qu'il ne tenait pas à avoir longue, pourvu qu'elle fût

Ces plans fort simples réussirent d'abord.

Il vida rapidement ses deux barils avec un énorme bénéfice; mais cela fait, comme on ne trouvait point de douar à piller, et comme l'ennemi fuyait toujours vers le sud-est en laissant au nord la grande Kabylie, Thomas, ne gagnant plus rien, se dégoûta du mélier.

Il se prit à regretter M. Ferrand, comme il avait regretté sa mère et sa sœur.

Pour comble de contrariété, son âne mourut. Il était vraiment démoralisé quand, après un

long circuit, il arriva à Constantine.

Il croyait fermement qu'il n'irait jamais plus loin.

Toutefois, lorsqu'après quelques jours de repos la colonne se reforma pour pacifier la province jusqu'à Bône, Thomas, alleché de nouveau, acheta un autre bourriquet, d'autres barils plus grands que les premiers, et s'apprêta à se remettre en

Avec les bénéfices qu'il allait infailliblement réaliser, il préméditait, à son retour à Alger, de spéculer à son tour sur les terres et les maisons et d'amasser une fortune.

Par malheur, le refus du commandant de la colonne de souffrir désormais aucun « civil » à sa suite, dérangea les calculs de Thomas et fit tember son « pot au lait. »

Constantine n'offrait pas encore aux colons les ressources dont il abonde maintenant.

Ce nid de vautour juché au sommet d'un roc isolé de toutes parts, sauf sur un point qui le relie aux roches qui l'entourent et le dominent; cet amas de sombres masses bâti avec des ruines sur des ruines le long de rues et d'impasses sales, humides, étroites, tortueuses, grouillantes d'une population qui aurait besoin de dix fois plus d'espace; cette reine des cités arabes; ce sanctuaire d'une aristocratie patriarcale autrement orgueilleuse mais non moins intraitable, dans son orgueil, que les plus vaines aristocraties européennes, ne s'était pas encore résignée à obéir au mouvement de notre civilisation.

Là, où il n'y a plus aujourd'hui que du mépris pour le mercanti, le marchand ou colon civil, il y avait, outre le mépris, de la haine.

La sécurité n'était réelle, à quelques portées de fusil des remparts, que pour les étrangers appartenant à un corps militaire, ou à l'administration qui se confondait, dans l'esprit des indigènes, avec

Thomas résolut de regagner Alger par le plus court chemin.

Devenu avare depuis qu'il possédait quelques centaines de francs, il se refusa la commodité de la diligence qui venait de s'établir entre Constantine et Philippeville.

Il est vrai qu'il eût couru le danger, en prenant cette voie plus rapide, de verser deux ou trois sois en route avant d'arriver; mais il cût été sûr, du moins, de ne pas être attaqué, dévalisé, décapité par les « coupeurs de route. »

Afin d'éviter ce dernier inconvenient, il profita de l'occasion d'un convoi de laines et de grains qu'accompagnaient une quinzaine d'hommes, dont faisaient partie trois indigenes et leurs femmes.

Il était depuis assez longtemps en Algérie pour balbutier le patois des naturels.

A Constantine, il avait changé ce qu'il avait jus-

Le conseil des ministres s'est trouvé unanime pour approuver la motion faite par M. Dufaure au sujet de l'amnistie réclamée par le conseil général.

Lorsque le procès-verbal contenant le vœu du conseil général de la Seine sera transmis à M. de Marcère, celui-ci, comme M. Jules Simon; fera signer l'annulation de cette décision par le Maréchal-Président.

M. Dufaure a élé chargé par ses collègues de préparer un projet de loi tendant à élever une statue à M. Thiers dans le Musée de Versailles.

Le conseil s'est ensuite occupé de certaines nominations dans la Légion-d'Honneur, à l'occasion du jour de l'an.

Les propositions sont très-restreintes. En ce qui touche M. Victor Hugo, la proposition faite par M. Bardoux pour la nomination du poète au grade de grand officier de la Légion-d'Honneur a été rapporté, M. Victor Hugo, pressenti, ayant refuse son ayancement dans la Legion-d'Honneur.

#### Chronique générale.

Les journaux républicains et radicaux necessent de hattre le rappel pour exciter les frères et amis à l'assaut des élections municipales. Elles se rattachent à tout un plan assez habilement organise.

Les Chambres vont revenir pour discuter le budget de 1878, ce qui conduira non loin de l'ouverture de l'Exposition universelle. Pour ne pas la compromettre, le ministère évitera les causes de conflits sérieux, ce qui conduira jusqu'aux vacances; voilà donc la plus grande partie de l'année qui pourrait se passer sans crise.

Bien entendu, il faut tenir compte du cha-

pitre de l'imprévu. Les gauches, toujours en défiance, se proposent de trainer aussi en longueur le vote du budget de 1879.

Mais, avant tout, après avoir occcupé toutes les tonctions administratives et judiciaires, il faut s'emparer des conseils com-

munaux. Le langage des feuilles républicaines et radicales ne permet pas de mettre en doute, qu'à l'aide des élections de 1878, le ministère des gauches se regarde comme assuré de devenir maître de la majorité sénatoriale au mois de janvier 1879. Vous savez qu'à cette époque, le premier tiers sortant des sénsteurs doit être soumis à la réélection ; ils sont 74, sur lesquels le hasard du tirage a compris 48 conservateurs, 14 constitutionnels et 15 gauches. Vous voyez donc que si les républicains et les radicaux devenaient maîtres de la majorité dans le Sénat et dans la Chambre des députés, ils procèderaient à coup sûr, en 1880, à la nouvelle élection présidentielle et à la révision de la Constitu-

Ce simple exposé suffit donc pour démontrer à tous ceux qui prennent le nom de conservateurs, combien les destinées de la France sont engagées dans ces élections du 6 janvier, et que toute abstention serait un

véritable crime de lèse Nation.

On lit dans le Moniteur :

« Nos confrères de la gauche conseillent aux électeurs de se préoccuper surtout de faire des choix politiques dans les élections qui vont avoir lieu pour le renouvellement des conseils municipaux. Le prétexte, c'est que les conseils municipaux doivent concourir, en 1879, aux élections sénatoriales. Partant, il faut choisir des politiciens, dans nos trente-cinq mille communes de France, pour les envoyer au conseil municipal. Mais, où les trouver ces politiciens? Au chef-lieu de canton, passe encore; mais à qui s'adresser dans les communes rurales? La politique n'a pas encore sérieusement franchi l'enceinte du village. Réussira-t-on à l'introduire dans nos conseils municipaux de campagne? Mais, quand ces conseils s'occuperont des affaires de l'Etat, qui s'occupera de celles de la commune? »

Le mouvement sous-préfectoral, qui est en ce moment en préparation au ministère de l'intérieur, ne paraîtra pas en une seule fois, comme le mouvement des préfets et des secrétaires généraux.

La première partie aura pour objet la réintégration des sous-préfets révoqués ou démissionnaires après le 16 mai.

Cette première partie sera signée, assure-t-on, le 3 janvier.

Le nombre des démissions de souspréfets, parvenu à la présidence ou au ministère de l'intérieur, dépasse le chiffre de

C'est ce qui retarde de plus en plus l'apparition du mouvement sous-préfectoral qui ne pourra paraître que du 4 au 8 janvier.

« Par décret du 27 décembre, rendu sur la proposition du ministre des finances, l'emploi de directeur général des postes est supprimé. »

Voilà ce que dit le Journal officiel; il aurait pu ajouter que la double direction des postes et de la télégraphie sera désormais exercée par M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

On mande de Paris, le 29 décembre, au

« M. Waddington a notifié aux gouvernements étrangers que, lorsque le Conclave aura lieu, le cabinet français se conformera à l'accord existant entre les quatre puissances catholiques.

» En ce qui concerne la politique intérieure, le ministère soutiendra le budget des cultes contre ceux qui veulent l'attaquer; mais il protégera la société civile contre les empiètements cléricaux.

plusieurs fois et retomba épuisé sans avoir pu

atteindre un bouquet de peupliers et de saules qui

lui indiquait dans un pli de terrain une source

En reprenant ses esprits, il aperçut, arrêté de-

vant lui et le contemplant, un de ces paquets vi-

vants, emballés, tête, bras, corps et jambes, dans

une sorte de manteau de bain en cotonnade à

pelits carreaux blancs et bleus, un paquet tout sem-

blable à ceux que les trois Arabes, ses derniers

compagnons de voyage, charriaient à dos de mu-

Un instant après, il entendit des cris aigns qui se

rapprochaient, et distingua un Arabe, un vieillard

à large barbe blanche, qui accourait gesticulant et

parlant avec une grande animation à son impassi-

Thomas ne savait pas ce que c'était que la peur ;

Il était tout couvert de sang et horrible, à voir,

si horrible que le vieil Arabe en fut ému, fit signe à

sa femme de prendre le Roumi (le Français) sous

un bras, en fit autant de son côté, et guida douce-

il essaya de se dresser sur ses pieds.

dont il avait grand besoin.

let : c'était une semme.

» A l'égard de la question d'Orient, M. Waddington pense que la France peut maintenir son attitude expectante jusqu'à ce que les négociations soient ouvertes. Alors, si on lui demande son opinion, il la dira franchement et déclarera sans détours qu'il ne saurait voir avec indifférence des changements survenus sur les bords de la Méditerranée, ni voir les petits Etats qui entourent cette mer agités par des questions se rattachant uniquement à celle d'Orient.

» La France est désintéressée dans la question d'Asie, elle l'est également dans celle de la réorganisation des provinces tur-

» La France n'a pas d'alliances ni d'engagements; elle ne les cherche pas. »

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Les journaux radicaux soutiennent avec acharnement le maintien du comité des Dix-Huit, la permanence du gouvernement occulte de la République.

» Les journaux conservateurs demandent la dissolution de ce Comité de Salut

» Ils regardent la permanence de ce conseil oligarchique comme un danger pour la tranquillité publique, comme une violation de la Constitution qui a défini et délimité les trois pouvoirs de l'Etal.

» Vouloir maintenir le pouvoir occulte des dix-huit tyrans, c'est donner le droit aux conservateurs de dire que la RÉPUBLIQUE telle qu'elle est pratiquée par les vainqueurs du 13 décembre n'est pas un gouvernement régulier, mais un gouvernement révolutionnaire. La majorité du Sénat et les ministres sont justement inquiets de l'existence du comité des Dix-Huit. L'opinion publique condamne la permanence de ce gouvernement

» Il est temps de donner satisfaction à l'opinion publique, aux ministres et au Sé-

» Il faut dissoudre le Comité des Dix-Huit.

» Delenda est Carthago! »

Le Figaro a reçu de Saintes la correspondance suivante :

« Le projet d'amnistie déposé par le garde des sceaux, pour tous les crimes, délits et contraventions commis notamment par la parole depuis le 16 mai jusqu'au 14 décembre, aura, s'il est adopté, de singulières conséquences.

» On commente beaucoup à ce sujet, dans le département, un jugement qui vient d'être rendu par le tribunal correctionnel de Jonzac.

» Lors des élections législatives, un sabotier du nom d'Haury parcourait le pays, vomissant dans un village des injures contre le Président qu'il traitait de « vieille ca-» naille, vieille galoche, baderne, crapule, » etc., etc. »

v Un brave paysan, Pierre Colombier, lui reproche son langage et l'appelle « com-

munard ». — Haury l'assigne pour injures et diffamation en 2,000 franc de dommages-intérêts. A l'audience, les témoins racontent les propos tenus par laury contre le Maréchal, de telle sorte que nons Haury devient prévenu à son tour. Buf, il est condamné à un mois de prison 100 fr. d'amende, et Colombier, pour l'voir eppelé communard, à 50 fr.

» Aujourd'hui, grâce à l'aunistie, Hiry n'aura ni prison à faire n amendà payer, tandis que le malheuren Colomer devra bel et bien s'exécuter.

» C'est drôle ! »

Oui, c'est drôle, surtout quad on rappoche l'amnistie Dufaure des pousuites ordonées par le même Dufaure cotre M. de la Brière, ancien sous-préfet de saillac. M. de la Brière a écrit une lettre noins vive que les injures d'Haury; le Maregal s'opposait aux poursuites, mais le consil des ministres a pensé qu'il y avait lieu le poursuivre l'ancien sous préset de M. deFourtou pour outrage contre la personne dichef de l'Etat.

M. de la Brière n'aura pur sa défense qu'à lire les passages de cetaines circulaires restées impunies et d'aticles de journaux préventivement amnistie

Il y a là un joli sujet de phidoirie.

#### Chronique Locale et e l'Ouest.

A l'occasion du Joir de l'An, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas demain.

Par décision rendue sur la proposition du vice-amiral, sénateur, ministie de la marine et des colonies, le 27 décembre, le Président de la République a nommé M. le contreamiral Bergasse du Petit-Thouars Abel-Nicolas-Georges-Henri) aux foncions de major général de la marine à Brest.

M. le ministre de l'intérieu a fait demander par les préfets aux conseis généraux de s'associer à l'œuvre de l'Expesition universelle, en votant des fonds distinés à faire exposer par chaque département le dessin en relief ou la reproduction et miniature de ses principaux établissements publics ou privés, tels que hospices, usires, etc.

Vingt-un conseils généraus ont déjà répondu affirmativement. Aussi M. Krantz at-il donné des ordres pour qu'un pavillon spécial fut affecté à cette exposition.

Les Tablettes d'un Spectateur annoncent que le Comité des Dix-Huit vient de prévenir les membres de la commission d'enquête, désignés pour aller dans les départements, qu'ils devront se mettre en route le plus tôt possible.

#### THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la représentation qui sera donnée sur notre scène après demain mercredi, 2 janvier, par la troupe d'opéra du théâtre d'Angers. Tout le monde voudra entendre de nouveau le joyeux carillon des Cloches de Corneville, et surtout la musique si vive et si légère de Robert Planquette. Pour un lendemain de jour de l'an, M. Chavannes ne pouvait offrir un plus attrayant spectacle au public de notre ville. La pièce, on le sait, est aussi gaie que spirituelle et ne manque pas d'un certain intérêt; elle est bien l'un des plus grands succès lyriques de l'année qui finit.

Comme la première fois, M. Boulanger représentera le vieux Gaspard; M. Martin, le marquis; M. Davy, Grenicheux; M. Dorlin, le bailli; Mme Rita Lelong, Serpolette; M10 Simon, Germaine; etc., etc. Les chœurs sont nombreux, et celui des servantes, au marché de Corneville, est toujours celui qui obtient la palme du public.

Depuis quelques jours, nous jouissons d'une température tout à fait anormale pour la saison. Le thermomètre ne descend pas au-dessous de 8 degrés et il a atteint hier 12 degrés. Mais ce matin, vers minuit 4/2, après une pluie abondante et une bourrasque qui a duré une demi-heure, le tonnerre a grondé à plusieurs reprises avec assez de violence. Aujourd'hui, le ciel est pur, le thermomètre a sensiblement baissé; cet orage pourrait bien amener un changement complet de température.

qu'alors retenu d'européen, et il ne lui manquait, pour ressembler tout à fait à un Arabe, que de porter son burnous noblement en effaçant les épaules, et de savoir s'aider d'un long bâton sans avoir l'air de s'y appuyer.

Tout alla bien pendant la première journée; mais la situation ne tarda pas à devenir critique.

Quand on s'arrêta le soir pour camper, les charretiers européens s'arrangèrent des abris, comme ils purent, sous leurs voitures dételées; les indigènes entassèrent leurs femmes sous une tente installée à la hâte avec quatre piquets et autant de couvertures, puis s'étendirent à leur tour.

Thomas et son hourriquet n'avaient point de telles commodités: ils allerent à l'aventure, dans l'obscurité, cherchant un arbre, un coin, un re-

fuge quelconque. lls s'écartèrent trop et s'exposèrent de telle sorte qu'au point du jour, Thomas, criblé de blessures, et presque nu, n'aperçut plus en revenant à lui ni son bourriquet, ni son bagage, ni personne, aussi loin que ses regards purent s'étendre.

Comme il retrouva sa tête sur ses épaules, il n'accusa point les indigenes: il soupçonna un Maltais à qui il avait raconté ses aventures et fait goûter son eau-de-vie.

Ses blessures, dont par hasard aucune n'était mortelle, le faisaient horriblement souffrir. Il avait perdu beaucoup de sang; il s'évanouit

ment, tout doucement, le blessé vers un marabout caché sous les peupliers et les saules. Hadj (1) Mohammed ben Mohammed ben Mehe-

(1) On sait que les musulmans qui ont accompli le pelerinage de la Mecque prennent le titre de Hadj, titre à peu pres semblable à celui de Réverend.

met-el-Cheik et sa vénérable femme Fatma bent Ibrahim ben Kaddour bou Zian étaient de saintes

Ils avaient perdu tous leurs enfants jusqu'au dernier lors de la prise de Constantine, et depuis ils s'étaient religieusement soumis à la volonté d'Allah.

Hadj Mohammed, vénéré des tribus voisines, ne se mélait à aucune des conspirations qui se tramaient dans le pays et nous étaient périodiquement dénoncées avec une émulation remarquable par les principaux d'entre les conjurés.

C'était un sage.

Le marabout qu'il habitait n'était pas assez vaste pour permettre qu'à l'aide d'une tenture on y établît deux pièces : un « harem » pour le ménage, un « divan » où l'hôte pût être logé sans inconvenance.

Il n'y avait qu'une seule ouverture, une porte basse et large, à cet antique tombeau dont la coupole brillait au loin, émaillée de briques ver-

Quand les plaies de Thomas eurent été nettoyées et bandées. Hadj-Mohammed appuya trois lances de cactus contre le côté oriental extérieur du marabout, étendit sur ces perches légères une épaisse couverture en poil de chameau, ce qui forma une tente où il habita avec Fatma tant que le blessé n'eut pas assez de force pour venir l'y remplacer.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

Voici, pour les départements qui nous environnent, la liste des secrélaires généraux de préfecture nommés dans le mouvement du 26 décembre :

M. René Pichon, ancien conseiller de préfecture, a été nommé secrétaire général de la présecture d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. de Besson, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Obissier Saint-Martin, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Vienne, en remplacement de M. Boudet (Félix), mis sur sa demande en disponibilité.

M. de Clausade, secrétaire général des Hautes-Pyrénées, a été nommé secrétaire général de la présecture des Deux-Sèvres, en remplacement de M. de Lavrignais, démis-

M. Bouiller, ancien chef de cabinet de préfet, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Vendée, en remplacement de M. Poirier-Coutansais.

M. de Romeuf, secrétaire général du Cantal, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, en remplacement de M. Montoussé, appelé à d'autres fonctions.

M. Paupelin (Émile), ancien chef de cabinet de préfet, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, en remplacement de M. Poulain de la Forestrie.

M. Bonnet, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. le baron de Montron, appelé à d'autres fonctions.

M. Pontallié, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. de Ramel, appelé à d'autres fonctions.

L'ENQUETE ELECTORALE.

None signalone la fait soir l'enquête élec-

On lit dans le Courrier de la Vienne :

« Durant la période électorale, vers la fin d'octobre, l'administration des postes, voyant son service surchargé, dut prendre des facteurs auxiliaires.

» Sur la recommandation de la receveuse du bureau de Lusignan, M. le directeur du département agréa, en qualité d'auxiliaire, le nommé Rochefranche. Pendant les premiers jours, son service ne donna lieu à aucun reproche; mais le 44 octobre, un messager passa sur la route qui conduit au village du Parc et de Laudonnère, apercut, enfouis sous un buisson, des débris de journaux, de professions de foi et de bulletins de vote. Le maire, préveau de cette découverte, en avertit la gendarmerie, qui trouva également dans les bois des paquets d'imprimés dont Rochefranche s'était débar-

» Singularité notable. A part deux imprimés au nom de M. Salomon, tous les autres, — et il y en avait un nombre considerable portaient le nom de M. Ernoul!!

» Nous ne nous étonnons plus des plaintes qui nous furent adressées lors des élections.

» Dans son interrogatoire, Rochefranche déclare qu'en se débarrassant des imprimés confiés à ses soins, il n'avait pas eu l'intention de desservir tel ou tel candidat, mais qu'il avait succombé à la fatigue.

» Quoi qu'il en soit, il est condamné, en vertu de l'art. 178 du Code pénal, à 10 jours de prison et à 16 fr. d'amende. »

Angers. - Les journaux d'Angers ont inséré l'avis suivant :

« Les ouvriers vidangeurs de la ville d'Angers ont l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'à l'occasion du premier jour de l'an, ils seront seuls porteurs d'insignes constatant leur identité, et cela, dans l'unique but d'empêcher la fraude qui s'exerce toujours à cette époque à leur détriment. »

On se demande quels peuvent bien être les insignes de ces honorables industriels?

Poitiers. - On annonce l'arrivée prochaine à Poitiers du capitaine Boyton, qui viendrait faire sur le Clain ses curieuses expériences nautiques.

(Journal de la Vienne.)

Niort. - La Société d'agriculture des Deux-Sèvres, dissoute à la suite du 46 mai, va être reconstituée par arrêté préfectoral.

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, dissoute le 29 juin, vient d'être reconstituée par arrêté préfectoral du 26 dé-

#### Publications de mariage.

Victor-Auguste Garraud, mécanicien, de Dijon, et Marie-Louise Joulain, couturière, de Saumur.

Guillaume Ogereau, journalier, de Saumur, et Marguerite-Suzanne Charles, sans profession, de Dolus (île d'Oléron).

Jules-Marie-Victor Bordereau, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Omer, et Jeanne-Françoise-Joséphine Touzard, sans profession, de

Alexandre Dujon, tonnelier, de Saumur, et Anaïs Gillet, femme de chambre, d'Auxerre.

Louis Bougreau, cantonnier (veuf), de Saumur, et Augustine Soyer, journalière (veuve), mêmc

#### Faits divers.

Relisionary and

Un pere bien ennuye. - Noblesse oblige, dit-on souvent; c'est peut-être ce que pensaient, sous la première République, ceux qui donnaient comme prénoms à leurs fils le nom de Robespierre ou de tout autre; c'est aussi, paraît-il, l'avis de M. Durand. Cet honorable individu a tenu à affirmer ses convictions républicaines en donnant à sa progéniture un nom qui l'engagerait pour

Lequel a-t-il choisi? - Léon Gambetta. Ne cherchez pas, du reste, dans le calen-drier. Vous trouverez bien Léon, mais Gam-

Le maire du quartier des Halles, que le sieur Durand priait d'inscrire de tels noms,

- Vous ne voulez pas appeler mon fils Gambetta? dit M. Durand. Ah ça l ne sommes-nous donc pas en République? Ne pouvons-nous donc agir selon nos désirs?

Le maire eut beau lui répondre que la République n'y pouvait rien et que la loi existait formelle, s'opposant à regarder Gambetta comme un prénom, M. Durand se retira furieux, d'autant plus furieux qu'il encourait une forte amende s'il ne déclarait pas son fils dans les délais prescrits par la loi. Toujours la loi!

Que faire? C'était à changer de convictions! Mais le maire est homme d'esprit et il proposa l'arrangement suivant :

Vous tenez avant tout, dit-il, à ce que votre fils porte un prénom bien républicain; choisissez Simon, qui est légal, et nous l'appellerons Jules-Simon Durand.

Ce qui fut dit fut fait : on peut le rérisser sur le registre de la mairie.

Du vin à 310 francs la bouteille. - Une vente de vins très-curieuse vient d'avoir lieu à Bordeaux. Il y avait au moins 300 lots, qui comprenaient des crus de la Gironde, de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Portugal, du Rhin, des cognacs fine champagne, rhum, etc.

Deux bouteilles de Château-Laffite, année 1811, ont été achetées 620 fr. (310 fr. la bouteille) par M. Bignon, propriétaire du café Riche, à Paris:

Voici l'histoire de la récolte dont proviennent ces précieuses bouteilles :

L'année 1811, année de la Comète, quoique devenue fameuse dans les fastes vinicoles, et malgré sa supériorité incontestable, fut délaissée par la généralité des acheteurs, chez lesquels les événements politiques de l'époque avaient jeté le plus profond découragement.

En août 1812, ces vins furent vendus de 1,200 à 1,500 fr. le tonneau.

Mais lors de la vente du Château-Laffite, on dut procéder, le 27 octobre 1868, à celle des vins en bouteilles qui étaient dans les chais, et, dans le nombre, il y en avait quelques-unes de 1811.

L'enchère de ce lot s'ouvrit à 20 fr. (la bouteille), et monta graduellement jusqu'à 121 fr., prix offert par M. Cremailly, propriétaire de l'hôtel des Princes et de

la Paix, à Bordeaux, qui en devint l'adju-

Peu de temps après, dans la vitrine de l'hôtel des Princes et de la Paix, on voyait le vin du Château-Lassite 1811, assiché à 150 fr. la bouteille, et c'est à ce dernier chiffre qu'on a ouvert l'enchère du 12 décembre, clôturée à 310 fr., ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Ce dernier prix correspond à peu près à celui de 93,000 fr. la barrique, et 372,000 fr. le tonneau.

Un papetier de New-York vient, paraît-il, d'inventer des « enveloppes de sûreté; » le progrès qu'elles réalisent consiste en ceci, qu'une lettre ne peut être décachetée secrètement sans que l'enveloppe elle-même tra-

hisse la manipulation que l'indiscret lui a

fait subir. La partie de l'enveloppe, qui se referme pour contenir la lettre, est empreinte d'une composition chimique qui, à la moindre tentative d'ouverture, soit par l'humidité, soit par tout autre moyen de nature à ne pas déchirer ou abîmer le papier, fait apparaître en caractères ineffaçables ces mots dénonciateurs : Attempt to open (On a essayé de m'ouvrir).

#### Dernières Nouvelles.

Une grave nouvelle est arrivée hier soir à Paris : l'Angleterre avait accepté la demande de médiation de la Porte.

Le Temps la confirme par cette dépêche de son correspondant particulier :

« Vienne, 29 décembre, midi 50 m. » On assure ici que le gouvernement anglais, sur la demande de la Sublime-Porte, a consenti à faire des démarches auprès du gouvernement russe, en vue d'amener des négociations pour la paix.

» L'avis général est que l'Angleterre a empêché la conclusion d'un armistice direct, et qu'elle s'est chargée du rôle de médiateur, dans le but d'éclairer la situation et de forcer la Russie à préciser ses conditions de

paix. » On s'inquiète des conséquences que pourrait entraîner cette démarche dans le cas où elle ne réussirait pas.

» Les nouvelles que nous recevons de Grèce paraissent quelque peu alarmantes. »

Pour les articles non signés : P. Goder.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND - THÉATRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

> MERCREDI 2 janvier 1878, GRAND SUCCES

#### Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joue seul. Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez Mme Thuau, rue de la Comédie. - On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17° ANNÉE)

PRÉTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Brou et Capsules Ricord Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffecteur. - Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons - N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTE A TOUS rendue sans mede-cine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈBE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-enterites, gastralgies, constipations, hemorroides, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échaussement, hystèrie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des ensants et des semmes, les suppressions, le

enfants et des lemmes, les suppressions, les manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantif contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échausser, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

 $N^{\star}$  49,842 :  $M^{m\star}$  Marie Joly, de cinquante ans de constipation , indigestion , nevrosité , insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. Nº 46,270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — Nº 46,210 : M. le docteur médecin Martin , d'une gastralgie et irrilation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. - No 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgié et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. - Nº 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêdecines. En beî es: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. - La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c., de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

#### La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la lasse. preuve de sa parfaite purete. - Tout chocolat qui s'épaissit est lalsifié d'amidon ou fécule indigeste. - Depôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; Mm. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. Texier; M. Normandine, rue St-Jean: M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

## CARTES DE VISITE

Les Cartes de Visite commanmandées à l'imprimerie Godet, place du Marché-Noir, sont livrées sans retard.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balsse.	Valeurs an comptant.	Derpier cours	Hausse	Balase.	Valeurs an comptant	Dernier cours.	Hausso	Balasc
3 °/.  \$ 1/2 °/.  \$ 1/2 °/.  Obligations du Trèsor, t. payé. Dép. de la Seine, emprinit 1857  Ville de Paris, oblig. 1855-1860  1865, 4 °/.  1871, 3 °/.  1875, 4 °/.  Banque de France. Comptoir d'escompte. Crédit agricole, 200 f. p. Crédit Foncier colonial, 300 fr.	335 m 500 w 517 a 397 50 382 50 495 a 486 w 3120 m 688 75	1	3 75 3 75 50 50 50 51 25	Crédit Poncier, act. 500 f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. Crédit Mobilier . Crédit foncier d'Autriche . Charentes, 500 fr. t. p. Est . Paris-Lyon-Méditerranée . Midi Nord . Orléans . Ouest . Vendée, 500 fr. t. p. Compagnie parisienne du Gaz. C. gén. Transatlantique .	650 m 158 75 267 50 165 623 1046 a 800 305 a 1080 a 695 a	5	10 h  h  a h  1 25  n  n  n  n  n  n  n  n  n  n  n  n  n	Canal de Suez Crédit Mobilier esp. Société autrichienne.  OBLIGATIONS. Oricaus Paris-Lyon-Méditerranée. Est Nord Ouest Midi. Charentes Vendée Conal de Suez.	750 >	3 75	3 3 3 3 3 3 3 3

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre). DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

acures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte express. omnibus. (s'arrête à Angers), DEPARTS BE SAUMUR VERS, TOURS.

3 heures 26 minutes du matiu, direct-mixte. omnibus. express. omnibus-mixte omnibus-mixte. express-poste. Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive : Saumur à 6 h. 56.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE

#### UN HECTARE 4 ARES DE VIGNE ET UNE PETITE MAISON

Au Pont-Fouchard, à demi-côte de la butte de Bournan, commune de Bagneux, joignant MM. Labispère, Pierre Bouvier, Cotelle et la route. Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à Me

#### VENDRE

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite,

Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux , à Saumur. Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le dé-

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à Me Mehouas, notaire à Saumur.

#### DE SUITE

UN FONDS DE BOUCHERIE Situe à Dampierre.

S'adresser à M. Coulon, à Dam-

#### A CEDER UN TRES-BON CAFE Blen achalande.

ANCIEN CAFÉ HENRI Rue d'Orléans, nº 42, Saumur. S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite.

Pour la Saint-Jean 1878

#### PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON. Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

#### APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains

#### ALOUER

PRESENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruité, à Poce, commune de Distré, appartenant autrefois à

M. Besson; D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à

Etude de Me Alexis THUBE, commissaire-priseur à Saumur.

M. THUBE a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située **rue d'Orléans**, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

> Plus d'Ardoises enlevées par le vent.

#### COSTEAU

COUVREUR, breveté s. g. d. g., S'engage à faire des travaux de converture à 3 francs 50 le mêtre carré, système économique, à joints couverts.

#### COMPTOIR COMMERCIAL

#### DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Etranger. An moyen de ses nombreux correspoudants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de com-

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portu-gal, en Italie, en Suisse, en Turquie; en Egypte, au Brésil et au Chili.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5,

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande de suite un clerc.

ON DEMANDE UN VIGNERON marié, connaissant le travail à la charrue.

S'adresser au bureau du journal.

#### ROB BOYVEAU - LAFFECTEUR Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des emonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facile-ment supporté par les estomacs déli-cats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbu-tique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française des 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lassectenr est ulile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrosuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

#### BACCALAURÉATS

### L'INSTITUTION CHEVALLIER

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris,

Qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-et-un en 1875-76 et cent vingt dans l'année scolaire 1876-77, comple cinquante-et-une admissions dans la seule session de novembre 1877, ce sont :

SCIENCES — MM. de Bary, Binet, Briez, Charles, Chesne, Comont, Dard, Dessey, Troussel-Dumanoir, Duyal, Ebstein, Gilles, Hosch, Lacabanne, Le Bailly, Lorin, Mantelet,

Mignon, Ouradon, Rémy, Sarazin, Signoret, Sormani, Tripet.
LETTRES. — MM. Abavent, Accolas, Arnoux, Bardot, de Blanry, Bourgois, Brillié, Cappé, Coursier (Paul), Coursier (Pierre), Delvallée, Denel, Dubis, Dubromalle, Hannier, Labert bois , Dubromelle , Henrion , Labainville, de Lasalle, Lécuyer, Lefèvre, Louchet, Marçais, Maréchal, Martin, Monnerot, Parisot, Robert, Ruggieri. Session D'Avril. — Cours prépara-

toires spéciaux pour la session d'avril. VOLONTARIAT. -L'Institution donne ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du Volontariat.

Demander le prospectus et le tableau des cours.

#### VÉRITABLES CAPSULES

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron ointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées, elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes. écoulements anciens ou récents des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. - Prix : 5 fr

#### CHLOROSE , ANEMIR

#### PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimila-tion facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. - Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlo-rose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

#### CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D' BONTIUS Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérebrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.
Dépôt général: pharmacie FAVROT,
102, rue Richelieu, à Paris, et dans

loutes les pharmacies.

#### INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservatrice. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre medication. Guerit seule et sans rien y adjoindre ; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé

Se vend dans toutes les bennes pharmacies de l'univers et à Paris. chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ' de M. Brou.

#### 18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

## BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non colées

## PHARMACIE DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les Un bandage ofen in ur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. On trouve à la même pharmacie : le Liberen avent la guerison des bernies. soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

# Grands Magasins

# PALAIS DES MARCHAN

Les plus vastes d'Angers, 63 et 65, rue Baudrière, 63 et 65.

## DIMANCHE 16 DÉCEMBRE

Ouverture de la grande Exposition

Sincologie woldeld apper Ude

# JOUR DE L'AN

La grande mise en vente du Jour de l'An présentera cette année des AVANTAGES ABSOLUMENT EXCEPTIONNELS.

A partir du 16 DÉCEMBRE, et jusqu'au 2 Janvier, une partie des Vastes Galeries du premier étage sera affectée à

L'EXPOSITION SPÉCIALE

## the property of the state of the property of the state of

## ET OBJETS POUR ÉTRENNES

Vendus moitié moins cher que dans les spécialités.

Saumur, imprimerie de P. GODET.